

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du lundi 14 Décembre 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le quatorze Décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Présents : Mr ANJORAND David, Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, Mr CLEMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, Mme ESNEAULT Claudia, Mr FRIBAULT Arnaud, Mr GAUTIER Charbel, Mr MERCIER Rémi, Mr PAGEAU Laurent, Mme PHILIPPEAU Christelle, Mr PRAUD Jacques, Mme RABJEAU Maud, Mme ROBERT Ingrid, Mr SOURISSEAU Freddy

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Total : 15

Monsieur Freddy SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point 2020-80 sera retiré de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Novembre 2020.

Monsieur Freddy SOURISSEAU fait remarquer que sur la DCM 2020-75, une erreur s'est glissée sur le vote, en effet, il faut prendre en compte 2 abstentions et 13 pour.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 Novembre 2020 est approuvé avec les modifications à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DCM N°2020-78 : FORFAIT COMMUNAL 2021

Rapporteur : Delphine CLOUET

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le forfait communal fait référence au cout moyen d'un élève de l'enseignement public par rapport à l'enquête de mai 2005.

Le coût est réévalué tous les ans selon l'indice des prix à la consommation (base 2015)

FORFAIT 2021

Sur la base de l'indice d'Octobre 2020 : 103.75

Valeur de l'indice des prix à la consommation :

Octobre 2020 :103.75

Mai 2005 : 88.25

Classe de maternelle = $937\text{€} \times 103.75/88.25 = 1\ 102.00\ \text{€}$

Classe de primaire = $492\text{€} \times 103.75/88.25 = 578.00\ \text{€}$

Année scolaire 2020-2021 :

Elèves communaux 147 soit 50 maternelles et 97 primaires

Maternelles : $50 \times 1\ 102 = 55\ 100.00\ \text{€}$

Primaires : $97 \times 578 = 56\ 066.00\ \text{€}$

Soit un total de 111 166.00 €

Montant de chaque versement à l'OGEC (Janvier-Avril et Septembre):

367.33 € x nombres d'élèves communaux en maternelles inscrits sur la période dudit versement.

192.66 € x nombres d'élèves communaux en primaires inscrits sur la période dudit versement.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention de forfait communal

VU l'avis de la commission finances

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE :0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE de retenir le montant de la participation communale indiquée ci-dessus dans le cadre du contrat d'association pour l'année civile 2021 soit 1 102.00 pour un élève de maternelle et 578.00 € pour un élève primaire domicilié à la Roche Blanche

INFORME que ce montant sera inscrit au budget Primitif 2021 en dépenses de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ce montant en trois fois sur l'année civile 2021 dans les conditions prévues par la convention

DCM N°2020-79 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jacques PRAUD

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions interne.

Considérant la liste d'aptitude du centre de gestion de la Loire atlantique du 1er Novembre 2020 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2020 dans le cadre d'emplois des rédacteurs.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, il est nécessaire de créer un emploi de Rédacteur à temps complet à partir du 1er Janvier 2021.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps complet sur l'ensemble du grade Rédacteur à compter du 1^{er} Janvier 2021.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

ADOpte le tableau des effectifs suivant :

Filière administrative

Emploi	Grade associé	Nombre	Durée hebdomadaire
Secrétaire général de mairie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Secrétaire général de mairie	Rédacteur	1	TC

Agent d'accueil	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	TNC / 24 heures hebdomadaires
-----------------	---	---	-------------------------------

Filière technique

Emploi	Modification "Grade associé"	Nombre	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien de voirie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC
Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial	1	TC
Agent d'entretien des locaux, cantine et périscolaire	Adjoint technique territorial	1	TNC / 26.30 heures hebdomadaires

Filière animation

Emploi	Modification "Grade associé"	Nombre	Durée hebdomadaire
Animatrice	Adjoint territorial d'animation	1	TNC / 20.00 heures hebdomadaires
Animatrice / responsable de l'accueil périscolaire	Adjoint territorial d'animation	1	TNC / 28 heures hebdomadaires

Agent d'entretien des locaux, cantine et périscolaire	Adjoint technique territorial	1	TNC / 20 heures hebdomadaire
---	-------------------------------	---	------------------------------

DCM N°2020-80 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG 44 RELATIVE A L'INTERVENTION DE L'ACFI

Rapporteur : Jacques PRAUD

La commune de la Roche Blanche adhère au service de prévention des risques professionnels du centre de Gestion 44 depuis 2011.

Le rôle de ce service est notamment de soutenir les communes dans la mise en place de démarches de prévention à destination des agents et dans la formation des assistants de prévention. D'expertiser et proposer des mesures d'amélioration dans les domaines de la prévention des risques professionnels et des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Il convient de renouveler la convention au 1er Janvier 2021 jusqu'au 31 Décembre 2026

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels transmise par le Centre De Gestion 44.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'adhérer au service de prévention des risques professionnels transmis par le Centre de Gestion 44

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et avenants s'y rapportant.

DCM N°2020-81 : INSTALLATIONS CLASSEES : AVIS SUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE UNITE D'ABATTAGE ET DE DECOUPE DE VOLAILLES A ANCENIS SAINT GEREON PAR LA SOCIETE GALLIANCE

Rapporteur : Jacques PRAUD

Par courrier du 26 Octobre dernier, la préfecture de la Loire Atlantique nous a sollicité pour donner notre avis sur la construction et l'exploitation d'un abattoir de volailles à Ancenis Saint Géréon.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique pendant une durée de 34 jours, du lundi 9 Novembre 2020 à 9h au Samedi 12 Décembre 2020 inclus à 12h.

Pendant cette période, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le Conseil Municipal de la Roche Blanche est sollicité pour donner son avis sur cette demande d'enregistrement. Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Le dossier est consultable en numérique en mairie.

Le Conseil Municipal :

VU le code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) et le chapitre III du titre 2 du livre 1^{er} du code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2003, autorisant la société GALLIANCE à exploiter un site d'abattage, de découpe et de conditionnement de volailles sur la commune d'Ancenis St Géron

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposé le 6 Décembre 2019 par la société GALLIANCE en vue de la construction et de l'exploitation d'un nouvel abattoir de volailles à proximité de l'ancien

VU l'arrêté 2020/ICPE/277 d'ouverture d'enquête publique Sté GALLIANCE à Ancenis Saint Géron

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet de construction et l'exploitation d'une unité d'abattage et de découpe de volailles à Ancenis Saint Géron par la Société GALLIANCE.

DCM N°2020-82 : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Rapporteur : Jacques PRAUD

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 16 Novembre 2020.

Délégations n°3 et 4 : Dépenses d'investissement :

Objet de la dépense	Entreprise	Date du mandatement	Montant TTC
REHABILITATION SALLE POLYVALENTE	TELE SECURITE LOIRE BRETAGNE	23/11/2020	2 204.00 €

INSTALLATION SOLUTION INTRUSION RADIO			
EXT APS INSTALLATION PLACARD MENAGE	MENUISERIE GUILLET	23/11/2020	1 146.00 €
REHABILITATION SALLE POLYVALENTE MO – SITUATION N°7	PEPS ARCHITECTURE	01/12/2020	346.19 €
REHABILITATION SALLE POLYVALENTE BUREAU D'ETUDE – CONTROLE VERIFICATION INSTALLATIONS ELECTRIQUES	QUALICONSULT	01/12/2020	252.00 €

Le conseil Municipal :

VU le code Général des Collectivités Territoriales

PREND note de ces décisions

COMMISSIONS ET COMITES

TELETHON

Monsieur Charbel GAUTIER indique que dans le cadre du Téléthon, 450 € ont été récolté durant la période du 30 Novembre au 6 Décembre 2020 .

GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNE

Monsieur Freddy SOURISSEAU et Monsieur Arnaud FRIBAULT indiquent qu'ils ont rencontré Monsieur le Maire et Monsieur Ronan CLEMENCEAU, afin de faire un point sur la gestion des déchets sur la commune de la Roche Blanche. Des idées ont été retenues et un compte rendu est en attente.

SIVU

Madame Delphine CLOUET indique sa participation au comité technique du SIVU, en effet, un travail est fait sur les critères d'admission pour le multi accueil.

Par ailleurs, le centre de loisirs accueillera dorénavant les enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Il a été aussi question des relations assistantes maternelles et les services PMI qui semblent difficiles à ce jour. Enfin, les matinées récréatives sur les différentes communes n'ont plus lieu du au contexte sanitaire, cependant elle fonctionne sur Ancenis.

VŒUX 2021

Monsieur le Maire indique qu'après concentration avec l'ensemble des communes de la COMPA, il ne sera pas fait cette année de cérémonie des vœux en raison de la crise sanitaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a vivement remercié l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur engagement et leur investissement continu malgré ce contexte si particulier.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 18 Janvier 2021 à 19h30

La séance est levée à 20h05

Le Maire

Jacques PRAUD